

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **4 juin 2018** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Marco Julien, conseiller no 1
 Monsieur René Bergeron, conseiller no 2
 Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3
 Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4
 Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5
 Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Huit (8) personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

RÉSOLUTION 2018-06-111

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 2018
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mai 2018
6. Entente avec Sylvain Beaudoin – autorisation de signature
7. Autorisation de passage – vélo (tour CIBC – Charles-Bruneau)
8. Gravité Action Sport : demande de report d'évènement
9. Dépôt du rapport de la mairesse
10. Nouveaux Horizons - appui
11. Demande de commandite des pompiers
12. Installation de luminaires – Hydro-Québec (surplus)
13. Avis de motion - Modifications au règlement de zonage 03-2007 (permettre usage entrepôt dans la zone AD-1 (zone agricole déstructurée, modifications des marges de recul dans la zone AD-2 (îlot déstructuré), permettre la construction de minimaisons dans la zone AD-2
14. Recommandations du CCU
15. Autorisation écrans anti-bruit (9187-8933 Québec inc.)
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2018-04 (modification de l'article 5 : Exceptions pour évènements d'envergure)
17. Soumissions pour l'asphaltage d'une portion du rang Pierriche ouest
18. Contrat pour l'abat-poussière
19. Fauchage des accotements
20. Application mobile en tourisme culturel
21. Cuisine centre communautaire (armoires et dossier)
22. Divers
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

RÉSOLUTION 2018-06-112

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 avec dispense de lecture.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Comité de liaison : Monsieur Messier mentionne qu'il était présent le jour des pratiques de l'évènement au site de motocross et que le bruit était vraiment bas, les conditions météorologiques étant plus favorables. L'évènement a été annulé le dimanche à cause de la mauvaise température. Une visite du site est prévue cette semaine par le comité de liaison.

Récupération et poubelles : Monsieur Julien mentionne que les camions ont été achetés et devraient être livrés en septembre de cette année. Les municipalités débiteront le paiement en 2020. On pense à garder un des camions pour lever les conteneurs.

Incendie : Monsieur L'Heureux mentionne que les accessoires à oxygène et respiratoire sont à remplacer pour un montant d'environ 100 000 \$. Des visites de casernes modernes ont eut lieu. Il y a une rencontre cette semaine au sujet des frais d'entretien d'un équipement d'interventions hors route subventionné à 100%.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2018

RÉSOLUTION 2018-06-113

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois de mai 2018 mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1800172	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	QUOTE-PART INCENDIE - MAI	3 649,94 \$
CPF1800173	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART VIDANGES - MAI	1 421,47 \$
CPF1800174	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION - MAI	1 252,07 \$
CPF1800175	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM GÉN - MAI	5 509,44 \$
CPF1800176	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION - MAI	2 058,31 \$
CPF1800177	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT- MAI	1 962,43 \$
CPF1800178	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOP - MAI	3 901,02 \$
CPF1800179	YVES BROUSSEAU	OUVERTURE CHEMIN MARIGOT	300,00 \$
CPF1800180	FERME ROGER LAMBERT	CONTRAT DÉNEIGEMENT - MAI	18 012,75 \$
CPF1800181	FERME ROGER LAMBERT	RG 6 (EXTENSION), RTE BARON	2 014,36 \$
CPF1800182	FERME ROGER LAMBERT	ROUTE BARON (2E FOIS)	482,90 \$
CPF1800183	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES - MARS	100,03 \$
CPF1800184	DRAPEAUX ET BANNIÈRES	DRAPEAUX QUÉBEC (2X)	158,67 \$
CPF1800185	DÉSAULNIERS, GÉLINAS, ETC.	AUDIT, PIQM ET TECQ, SOUTIEN	12 066,63 \$
CPF1800186	OASIS DE LOTBINIÈRE	NICHOIRS (3X)	45,00 \$
CPF1800187	GROUPE GAÉTAN CASTONGUAY	PRISES GRANDE SALLE	454,36 \$
CPF1800188	QUINCAILLERIE MAURICE HA	QUART DE ROND-GRANDE SALLE	112,36 \$
CPF1800189	PRODUITS RGL ENR	PRODUITS ENTRETIEN	210,60 \$
CPF1800190	RÉGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION AVRIL	849,60 \$
CPF1800191	ROGER GRENIER INC	MATÉRIEL POUR BIBLIO	71,95 \$
CPF1800192	ROGER GRENIER INC	PEINTURE GRANDE SALLE	13,03 \$

CPF1800193	ROGER GRENIER INC	ESSUIE-TOUIT	10,34 \$
CPF1800194	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSURANCES COLLECTIVES - MAI	752,65 \$
CPF1800195	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉLÉPHONIQUE	32,66 \$
CPF1800196	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	192,22 \$
CPF1800197	HYDRO-QUÉBEC	FOURNAISE C.C.	1 010,43 \$
CPF1800198	HYDRO-QUÉBEC	CHAUFFAGE C.C.	702,02 \$
CPF1800199	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS C.C.	105,98 \$
CPF1800200	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE, CHALET	784,14 \$
CPF1800201	HYDRO-QUÉBEC	SITE DE TRAITEMENT EAUX USÉES	625,76 \$
CPF1800202	HYDRO-QUÉBEC	SITE DE POMPAGE	83,65 \$
CPF1800203	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	282,78 \$
CPF1800204	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	4,00 \$
CPF1800205	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	88,00 \$
CPF1800206	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	72,00 \$
CPF1800207	SERVICES DE CARTES DESJA	ENTRETIEN TRACTEUR	7,31 \$
CPF1800208	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	SERVICE 1ÈRE LIGNE 1 DE 2	650,88 \$
CPF1800209	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS MAI	130,61 \$
CPF1800210	GROUPE CCL	PERMIS BARRE VERTE	84,47 \$
CPF1800211	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	CARTOUCHES ENCRE	270,14 \$
CPF1800212	LES MÉDAILLES LANAUDIÈRE	MÉDAILLES CHIENS	137,97 \$
CPF1800213	LUCIE BEAUDOIN	GEL POUR ÉCHANT. EAUX USÉES	6,87 \$
CPF1800214	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	66,32 \$
CPF1800215	LUCIE BEAUDOIN	DÉCHIQUETEUSE, LECTEUR OPTIQ	277,26 \$
CPF1800216	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	FIL DANGEREUX	414,81 \$
CPF1800217	SERVICE INCENDIE EN COMMUN	ASSITANCE ACCIDENT MOTONEIGE	568,72 \$
CPF1800218	LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	NIDS POULE RUE OLIVIER	517,02 \$
CPF1800219	LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	NIDS POULE RTE ET RG PLAINE	451,25 \$
CPF1800220	MUNICIPALITÉ DE ST-APO	LOCATION REMORQUE ASPHALTE	300,00 \$
CPF1800221	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE, BARON, RG 5, 6, ETC	1 407,29 \$
CPF1800222	SERVICES DONALD CHAREST	BALAYAGE RUES ET	1 410,74 \$
CPF1800223	RENAUD-BRAY	LIVRES BIBLIO	53,29 \$
CPF1800224	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	89,91
CPF1800225	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME MAI	49,32
CPF1800226	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ BUREAU	1082,54
CPF1800227	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME MAI	49,32
CPA1800002	ANNULATION CPF1800227	ERREUR D'INSCRIPTION	-49,32
		SOUS-TOTAL DÉPENSES:	67 370,27 \$
		RÉMUNÉRATION:	10 236,46 \$
		TOTAL:	77 606,73 \$

6. ENTENTE AVEC SYLVAIN BEAUDOIN – AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 2018-06-114

ATTENDU QUE la municipalité souhaite signer une entente de droit de passage avec monsieur Sylvain Beaudoin;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance cde cette entente;

ATTENDU QUE madame la mairesse et la directrice générale à titre de témoin doivent signer cette entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale à titre de

témoin, madame Lucie Beaudoin à signer ladite entente avec monsieur Sylvain Beaudoin pour et au nom de la Municipalité.

7. AUTORISATION DE PASSAGE – VÉLO (TOUR CIBC – CHARLES-BRUNEAU)

RÉSOLUTION 2018-06-115

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est un organisme qui récolte des fonds;

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau traversera notre territoire le 5 juillet 2018;

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau requiert l'autorisation du conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser la Municipalité le 5 juillet et de transmettre une copie de cette résolution à madame Anne Doucet.

8. GRAVITÉ ACTION SPORT : DEMANDE DE REPORT D'ÉVÈNEMENT

RÉSOLUTION 2018-06-116

ATTENDU QUE Gravité Action Sport avait un évènement spécial le 20 mai;

ATTENDU QUE Gravité Action Sport a dû annuler son évènement à cause du mauvais temps (pluie) et a déposé une demande à la municipalité pour reporter l'évènement au début de juillet 2018;

ATTENDU QU'au plan économique, ces évènements sont importants;

ATTENDU QUE le règlement 2017-02 ne prévoit pas la reprise ou non d'une telle activité;

ATTENDU QUE le règlement devra être modifié pour prévoir le report d'évènements avec information préalable aux citoyens;

ATTENDU QUE le conseil accepte de permettre le report de l'évènement exceptionnellement cette année en avisant les citoyens dans l'Issoudunois de juin au lieu de mai;

ATTENDU QUE le 1^{er} juillet constitue le dimanche de la longue fin de semaine de la Confédération et qu'il est donc possible que les citoyens n'ayant pas été avertis aient prévu des activités particulières pouvant être perturbées par la tenue de cet évènement;

ATTENDU QUE le dimanche 8 juillet est un dimanche annoncé fermé aux motocross par règlement;

ATTENDU QUE la reprise possible de l'évènement est fixée au 15 juillet 2018 puisque cette date est considérée comme étant la plus appropriée;

ATTENDU QUE le propriétaire ouvrira une seule journée au lieu de trois (3) la semaine précédant le 15 juillet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Gravité Action Sport à reporter exceptionnellement son activité qui devait avoir lieu le 20 mai au 15 juillet 2018 à cause de la mauvaise température et de

demander à la directrice générale de publiciser adéquatement cette nouvelle date sur le site internet et dans l'Issoudunois de juin.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse dépose son rapport qui sera publié dans l'Issoudunois de juin et le conseil en prend acte.

10. NOUVEAUX HORIZONS - APPUI

RÉSOLUTION 2018-06-117

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières souhaite déposer un projet au programme Nouveaux Horizons pour 2019-2020;

ATTENDU QUE leur projet est de se procurer des équipements informatiques, des tables ainsi que des rideaux (voilages) pour la grande salle communautaire et des rideaux pour le fond de scène et la scène;

ATTENDU QUE ce projet répond aux exigences du programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet du Cercle des Fermières.

11. DEMANDE DE COMMANDITE DES POMPIERS

RÉSOLUTION 2018-06-118

ATTENDU QUE les pompiers de notre caserne organisent pour une deuxième édition une compétition amicale réunissant les pompiers de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité se tiendra le 7 juillet 2018;

ATTENDU QUE les pompiers ont sollicité une commandite de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de commanditer les pompiers de notre caserne pour cette activité pour un montant de 50\$.

12. INSTALLATION DE LUMINAIRES – HYDRO-QUÉBEC (SURPLUS)

RÉSOLUTION 2018-06-119

ATTENDU QUE le conseil municipal fait installer des luminaires dans la rue Olivier et la rue Brousseau;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2018, les conditions de service d'Hydro-Québec font qu'il n'y a plus d'exception pour l'éclairage public et qu'il y a donc des frais importants;

ATTENDU QUE des nouveaux frais supplémentaires associés à l'installation des luminaires de la rue Olivier n'ont pas été prévus au budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à prélever à même les surplus accumulés le montant nécessaire estimé par Hydro-Québec à 8 114 \$ pour l'installation des 2 luminaires de la rue Olivier.

13. AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 (PERMETTRE L'USAGE ENTREPÔT DANS LA ZONE AD-1 - ZONE AGRICOLE DÉSTRUCTURÉE, MODIFICATIONS DES MARGES DE REcul DANS LA ZONE AD-2 - ÎLOT DÉSTRUCTURÉ, PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE MINIMAISSONS DANS LA ZONE AD-2

RÉSOLUTION 2018-06-120

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté un projet de règlement modifiant le Règlement 03-2007 et ayant pour objet de :

- permettre l'usage entrepôt dans la zone AD-1;
- modifier les marges de recul avant, arrière et latérales dans la zone AD-2; et
- permettre la construction de minimaisons dans la zone AD-2.

14. RECOMMANDATIONS DU CCU

RÉSOLUTION 2018-06-121

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme a tenu une réunion par courriel le 23 mai et a déposé ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du 284, rue Principale, pour refaire une partie de la clôture en s'assurant que celle-ci sera **uniforme** tout le long (même couleur, même modèle, même hauteur);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du 456, route de l'Église pour peindre le solage en gris et réparer des colonnes de la rampe en y ajoutant une petite moulure, tel que déposé;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** les demandes d'autorisation pour couper des arbres morts ou dangereux :

- 1- 312, rue Principale : 2 arbres;
- 2- 332, rue Principale : un arbre;
- 3- 308, rue Principale : 4 arbres en cour arrière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ensemble des recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles que présentées.

15. AUTORISATION ÉCRANS ANTI-BRUIT (9187-8933 QUÉBEC INC.)

RÉSOLUTION 2018-06-122

ATTENDU QUE l'entreprise 9187-8933 Québec inc., connue sous le nom de Gravité Action Sport, prévoit ériger des écrans anti-bruit sur son site du parc industriel;

ATTENDU QUE les écrans se retrouveront partiellement sur la propriété de la municipalité (zone tampon du parc industriel);

ATTENDU QUE le propriétaire demande également l'autorisation d'entreposer temporairement des sols destinés à la construction des écrans anti-bruit dans la zone tampon du parc industriel située au nord-ouest du lot 5 901 943, propriété de 9187-8933 Québec inc.;

ATTENDU QUE cette autorisation est requise pour l'obtention du certificat d'autorisation demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

ATTENDU QU'il est possible que des arbres doivent être coupés pour installer le mur anti-bruit;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de respecter certaines contraintes stipulées au certificat d'autorisation pour le développement du parc industriel, contraintes stipulées dans les documents joints à la présente résolution;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les éléments suivants à la condition de respecter les contraintes du document joint à la résolution:

- la construction d'écrans antibruit à cheval sur la limite de propriété séparant le lot 5 901 943 appartenant à 9187-8933 Québec inc. du lot constituant une zone tampon d'environ 50 m de largeur entourant le parc industriel;
- l'entreposage temporaire des sols destinés à la construction des écrans antibruit dans la portion du lot constituant une zone tampon d'environ 50 m de largeur entourant le parc industriel et située au nord-ouest du lot 5 901 943;
- la coupe d'arbres uniquement pour la construction du mur anti-bruit mais pas pour l'entreposage temporaire du sol.

16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-04 (MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2017-02 : EXCEPTIONS POUR ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE)

RÉSOLUTION 2018-06-123

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaston L'Heureux que lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2018-04 modifiant l'article 5 du Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le parc industriel* sera adopté.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le propriétaire à considérer des dates alternatives pour la tenue des événements spéciaux en cas de mauvais temps.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN

PROJET DE RÈGLEMENT 2018-04

**MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2017-02
DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE
AINSI QUE LES MESURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT
DES MOTOCROSS DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le conseil entend maintenir le règlement 2017-02 qui recherche l'équilibre entre la tenue des activités économiques du propriétaire du site de motocross et le bien-être des citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 juin 2018 par monsieur Gaston L'Heureux conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter règlement 2018-04.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

Ajouter à la suite du premier alinéa de l'article 5 du *Règlement 2017-02 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le Parc industriel* :

Le propriétaire pourra reporter au lundi suivant si c'est un jour férié et que l'état des lieux ou les conditions météorologiques le permettent ou à une autre date la tenue d'un événement spécial, en cas de mauvais temps ayant empêché la tenue de l'évènement. La date du report devra être fournie en même temps que les dates des évènements soit avant le 1^{er} avril de chaque année.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, le

Annie Thériault
Mairesse

Lucie Beaudoin
Directrice générale et sec.-trés.

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du .
L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le .

17. SOUMISSIONS POUR L'ASPHALTAGE D'UNE PORTION DU RANG PIERRICHE OUEST

RÉSOLUTION 2018-06-124

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour l'asphaltage d'une portion du rang Pierriche ouest;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant, taxes incluses :

LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	101 982,83 \$
RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC. (Construction BML)	83 601,20 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Construction BML, division de Sintra inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour l'asphaltage d'une portion du rang Pierriche ouest, tel qu'apparaissant aux documents de demande de soumissions et à l'addenda 1, pour un montant de 83 601,20 \$ taxes incluses.

18. CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

RÉSOLUTION 2018-06-125

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire abattre la poussière sur certains chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a vérifié les prix auprès de deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE Les Entreprises Bourget offrent le service le plus adéquat pour la municipalité ainsi que le meilleur rapport qualité/prix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat pour l'abat-poussière à Les Entreprises Bourget inc. pour l'utilisation approximative de 30 000 litres de chlorure de calcium à 20% (AP-20), pour un montant de 6 550,13 \$ taxes incluses.

19. FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

L'ouverture des soumissions aura lieu que jeudi le 7 juin à 15h30. La directrice générale transmettra par courriel le résultat des soumissions aux membres du conseil. Ceux-ci pourront répondre par courriel et la décision sera entérinée à la prochaine séance du conseil soit le 3 juillet 2018. Ainsi, l'entrepreneur choisi sera mis au courant plus rapidement.

20. APPLICATION MOBILE EN TOURISME CULTUREL

RÉSOLUTION 2018-06-126

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière amorce un nouveau projet en tourisme culturel;

ATTENDU QUE la responsable interpelle le conseil municipal afin qu'il identifie un personnage historique qui deviendra le porte-parole dans une application mobile;

ATTENDU QUE le conseil trouve que monsieur Émile Guérard – maire d'Issoudun de 1977 à 1979, cultivateur, commerçant possédant, entre autres, le magasin général, un poste à essence et une meunerie – fait un bon personnage représentatif de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de choisir monsieur Émile Guérard à titre de personnage historique pour l'application mobile en tourisme culturel.

21. CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (ARMLOIRES ET DOSSERET)

RÉSOLUTION 2018-06-127

ATTENDU QUE les armoires au-dessus des réfrigérateurs ont été coupées pour permettre leur installation;

ATTENDU QUE le dossier de la cuisine n'a jamais été complété;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenue pour refaire les armoires et ajouter un module;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les travaux pour réparer les armoires et finir le dossier de la cuisine du centre communautaire pour un montant approximatif de 1 450 \$ plus les taxes applicables.

22. DIVERS

Aucun point.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2018-06-128

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h10.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

